

Publicité pour manifestation d'intérêt

n° DEPV-PMI2024-01

Article L2122-1-1 et L2122-1-4 du CG3P

Mise en ligne le 02/10/2024 sur le site internet de la MEL
<https://www.lillemetropole.fr/occupation-du-domaine-public>

La Métropole Européenne de Lille a reçu une candidature spontanée pour l'occupation d'une partie de son domaine public, situé 285 boulevard Constantin Descat à Tourcoing en vue de l'implantation d'un kiosque avec Distributeur Automatique de Billets (DAB).

Le titre d'occupation devant permettre à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public métropolitain en vue d'une exploitation économique, la MEL doit s'assurer, conformément aux dispositions des articles L2122-1-1 et L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente en mettant en œuvre une publicité suffisante.

Date limite de réception des propositions

La date limite de remise des propositions est fixée au **22 octobre 2024 à 12h00** (le cachet de la poste ou la date d'envoi du mail faisant foi).

Objet de l'occupation - Activité pouvant être exercée

L'objet de l'occupation est un service bancaire devant permettre au minimum le retrait d'espèces (le projet présenté pourra proposer d'autres services bancaires qui seront valorisés lors de l'analyse). Seule l'installation d'un kiosque Distributeur Automatique de billets ou d'un Guichet Automatique Bancaire sera autorisée.

Le terrain faisant l'objet de la demande d'occupation se situe au niveau du parvis de la maison des services du blanc seau accueillant divers services municipaux (l'espace public pourra, le cas échéant et dans la mesure du possible, faire l'objet d'adaptations).



Principales conditions d'exercice de l'activité

L'occupant respecte strictement les normes en vigueur en matière de sécurité (par exemple norme de résistance contre le vandalisme du DAB/GAB).

L'occupant s'assure de la parfaite accessibilité du DAB/GAB notamment aux personnes à mobilité réduite. Il garantit qu'un cheminement sécurisé et sans obstacle permette l'accès aux utilisateurs de fauteuils roulant.

L'occupant est responsable de l'entretien régulier du DAB (nettoyage, réparation et maintien en bon état).

Durée de la convention d'occupation temporaire

10 ans à compter de la date de signature de la convention.

Conditions financières générales

Le montant de la redevance proposée par les candidats devra tenir compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. La redevance proposée s'inscrira dans le cadre du barème existant pour les occupations du domaine public routier (délibération 17 C 0440 du 01/06/2017 modifiée par la délibération 18 C 0711 du 19 octobre 2018). <https://www.lillemetropole.fr/deliberations>

Cette redevance sera due à la MEL en sa qualité de titulaire de la police de la conservation du domaine public routier.

Date de disponibilité prévisionnelle du bien

Dès la signature de la convention et après obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux et à l'exercice de l'activité projetée.

Procédure et Critères de sélection

Aménagement - Qualité esthétique, sécurisation, impact sur l'environnement de l'équipement : 35 %

Conditions d'exploitation - Sécurité et accessibilité du service proposé, modalités d'approvisionnement et d'entretien du DAB/GAB, diversité des services bancaires proposés : 35 %

Redevance - Montant de la redevance d'occupation du domaine public proposé par le candidat : 30 %

Discussion technique en cours de procédure - Après la réception des propositions des candidats, la MEL se réserve le droit d'engager un dialogue avec chacun des candidats pour leur permettre d'adapter et/ou préciser leur projet.

Le projet final de chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 par application des critères énoncés ci-dessus.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat. Le projet retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note globale à l'issue de cette analyse.

Pièces à fournir

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Ils seront remis en un exemplaire papier ou par mail. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

Le dossier relatif à l'offre des candidats comprendra les pièces suivantes :

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Un descriptif de l'activité envisagée précisant notamment les dispositions environnementales adoptées, les investissements projetés et les modalités d'entretien envisagées ;
- Une proposition de redevance annuelle ;
- Un dossier technique complet avec notamment plan masse du projet d'implantation, vues des façades, des visuels permettant de projeter l'implantation envisagée dans son environnement et d'apprécier l'impact esthétique du DAB sur le domaine public.

Dépôt de candidature - modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et peut être envoyée :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Service Gestion du Domaine Public 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 – 59040 LILLE CEDEX en indiquant sur l'enveloppe « **Appel à manifestation d'intérêt n° DEP-PMI2024-01** ». Le numéro de l'appel à manifestation d'intérêt sera précisé dans l'objet du courrier.
- Par mails (avec l'option « demander un accusé de réception ») aux adresses tmasschelein@lillemetropole.fr et mpasero@lillemetropole.fr